

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

DEFIS SOCIETAUX
ET INNOVATIONS SOCIALES APPLIQUEES A L'ECO-
SOLIDARITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE: SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

<p>CODE : 994004U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du xxxx,
sur avis conforme du Conseil général

DEFIS SOCIETAUX ET INNOVATIONS SOCIALES APPLIQUEES A L'ECO-SOLIDARITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender une méthodologie d'élaboration de pistes d'innovations sociales au regard des défis sociétaux ;
- ◆ d'explorer des solutions émergentes pour enrichir les pistes d'intervention en éco-solidarité;
- ◆ d'interroger les pratiques et le positionnement comme acteur d'innovations sociales.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ présenter l'analyse d'une situation relative à l'aide humanitaire et à la solidarité internationale comprenant :
 - ◆ l'identification et l'évolution géopolitique récente
 - ◆ le choix de référents théoriques nécessaires à l'analyse
 - ◆ l'appréciation de conséquences, notamment en termes de problèmes sociaux et d'instabilité politique
 - ◆ une description commentée des risques en matière de population et des mesures préventives possibles à prendre par les acteurs de l'aide internationale.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités d'enseignement « **Approches géopolitiques appliquées à l'action sociale et à la solidarité** », n° 994002U35D1, classée dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

pour une situation issue du champ professionnel de l'éco-solidarité, en respectant l'éthique professionnelle, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,

- ◆ de présenter une analyse comprenant l'identification des défis sociétaux, une question à investiguer et une hypothèse de travail ;
- ◆ de présenter une piste de pratique sociale innovante adaptée à la situation ;
- ◆ d'expliquer en quoi cette pratique d'innovation sociale contribue à répondre aux défis sociétaux.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement,
- ◆ niveau d'originalité : la capacité à faire preuve de propositions innovantes conduisant au changement social.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1 Défis sociétaux

- ◆ d'expliquer les défis sociétaux fixés par l'Union européenne et leur impact sur le citoyen ;
- ◆ d'identifier et d'explicitier les enjeux sociétaux en éco-solidarité ;
- ◆ d'analyser les impacts de la mondialisation sur ces enjeux sociétaux ;
- ◆ de présenter et de discuter des pistes d'action éco-solidaires soutenant un engagement relatif aux défis sociétaux.

4.2 Innovations sociales

- ◆ de présenter l'histoire de l'innovation sociale des dernières années ;
- ◆ d'identifier le caractère innovant d'une pratique sociale/d'un projet socialement innovant au regard du contexte politique, social et économique, de l'éthique professionnelle, du cadre institutionnel et organisationnel ...
- ◆ de définir le rôle de l'État et des collectivités territoriales dans le repérage et le soutien d'un projet ;
- ◆ d'identifier les enjeux présents dans les divers conflits sociaux ;

- ◆ de caractériser et d'évaluer les techniques mises en œuvre dans le domaine des innovations sociales ;
- ◆ d'examiner la transférabilité et la pérennité d'une innovation sociale.

4.3 Défis sociétaux et innovations sociales : Séminaire

au départ d'une situation ou d'une thématique issue du champ de l'éco-solidarité, en respectant l'éthique professionnelle, les usages de la langue française ainsi que le vocabulaire professionnel,

- ◆ d'explorer les problèmes d'éthique soulevés par la recherche dans le domaine des sciences sociales ;
- ◆ de mettre en débat l'utilité, les fonctions et les limites d'outils de démocratie sociale et d'instruments de recueil de données telles qu'analyse documentaire, statistique ...
- ◆ de présenter une méthodologie d'analyse en éco-solidarité comprenant : défis sociétaux, littérature scientifique, questions à investiguer, hypothèses de travail et indicateurs d'innovation sociale ;
- ◆ d'élaborer des pistes de pratique sociale innovante adaptées à la situation ;
- ◆ d'interroger les pratiques et le positionnement comme acteur d'innovations sociales.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le séminaire, il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Défis sociétaux	CT	B	16
Innovations sociales	CT	B	16
Défis sociétaux et innovations sociales : Séminaire	CT	F	40
7.2. Part d'autonomie		P	18
Total des périodes			90